

Infos mensuelles aux producteurs-trices sur les décisions de l'Interprofession du lait (09-2025)

En ce qui concerne l'IP Lait, PSL souhaite attirer l'attention des producteurs-trices sur les points suivants (état: fin septembre 2025):

- **Assemblée des délégués extraordinaire du 26.9.2025:** La convocation d'une assemblée des délégués extraordinaire était nécessaire au vu des développements des derniers mois et des perspectives pour 2026 (droits de douane américains). L'objectif était d'assurer à la fois la stabilité du marché intérieur et la capacité d'exportation, deux problématiques qui sont intrinsèquement liées. L'assemblée des délégués extraordinaire a approuvé toutes les propositions. Concrètement, cela signifie que:
 - 750 tonnes de beurre seront exportées du 1^{er} octobre à la fin 2025. Il restera ensuite 1250 tonnes à disposition jusqu'à fin juin 2026. Toutes les quantités de beurre ne sont pas encore attribuées.
 - Du 1^{er} janvier à la fin juin 2026, 2000 tonnes de crème seront exportées vers l'UE (quota en franchise douanière).
 - Le soutien à l'exportation de la matière grasse lactique dans les produits agricoles transformés ("loi chocolatière") sera augmenté une fois de 110.– fr./100 kg du T4/25 au T2/26, ce qui réduira le trafic de perfectionnement de beurre. Ces trois mesures contribueront à réduire ou stabiliser les stocks de beurre en Suisse.
 - Le soutien à l'exportation pour deux fois 2000 tonnes sera augmenté une fois au niveau des produits transformés (en temps normal, 80% au maximum).
 - Il faudra environ 16 millions de francs au total que l'IP Lait financera à partir des fonds existants.
- Les conséquences seront les suivantes:
 - De janvier à mai 2026, le lait C ne pourra plus être empêché. Le mieux serait de ne pas avoir du tout de lait C car il est facultatif.
 - Une grande solidarité sera nécessaire au sein de la branche pour appliquer de manière rigoureuse les mesures décidées. Un engagement analogue est attendu de la part des non-membres du secteur laitier.
 - Il sera également nécessaire de disposer de toutes les capacités de transformation disponibles pour la régulation en Suisse; le cas échéant, il faudra également recourir au trafic de perfectionnement passif si les capacités indigènes ne sont pas suffisantes dans les délais impartis.
- **Table ronde "Klimatisch":** La représentation de l'Interprofession du lait participe maintenant aux discussions d'aménagement de la CI Commerce de détail sur les 5 points du communiqué de presse du 14 juillet 2025. La situation actuelle est la suivante:
 - Outre la proposition de concrétisation déposée par la branche laitière, il est essentiel pour les producteurs-trices que **tous** les grands distributeurs puissent participer à

cette discussion sur un pied d'égalité. Le lait indigène certifié respectueux du climat doit être disponible partout dans le commerce de détail suisse.

- Selon l'agenda de la CI Commerce de détail, un premier bilan pourra déjà être tiré fin octobre 2025 sur l'aménagement concret et le financement de base. Pour les producteurs-trices, il est clair que le financement doit venir du marché et non pas de la politique.
- Les producteurs-trices de lait, et les agriculteurs-trices en général, veulent une solution simple sur le plan administratif. Il ne faut pas oublier qu'en Suisse, les exploitations laitières sont en réalité mixtes. Un élément clé est donc de veiller à n'avoir qu'un seul calculateur d'empreinte climatique par exploitation agricole pour le calcul des performances climatiques, et si possible un seul système pour l'ensemble de l'agriculture suisse. Le secteur laitier a donc pour objectif concret de fusionner deux systèmes existants: le "calculateur d'empreinte climatique Klir" et le "World Climate Farm Tool".